COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

Conseillers Municipaux Présents: Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIERE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI, Franck GIRBEAU

Conseillers Municipaux Absents représentés : Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mme Odile CORBIERE

Secrétaire de Séance : M. Thierry PUJOL

* Compte rendu des décisions du Maire

16 décembre : Vente de La concession n° 6 du carré 1 sera cédée à M et Mme CAMPAGNE Yvon demeurant 4, rue des sports au prix de 1 500 €,

21 décembre : Attribution des marchés pour les contrats d'assurances de la Commune de Colombiers (34440) à : PILLIOT ASSURANCES – Rue de Witternesse – 62921 AIRE SUR LA LYS

Pour les lots :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes :

Solution de base pour un montant de 36 921.27 € TTC (compagnie VHV Allgemeine Versicherung AG

Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Solution de base pour un montant de 3 909.47 € TTC (compagnie Great Lakes Insurance (GLISE) Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus pour un montant de 842 € TTC (compagnie : Mutuelle Alsace Lorraine Jura)

GROUPAMA MEDITERRANEE - POLE COLLECTIVITES - Maison de l'agriculture- bat 2- Place Chaptal - 34 261 MONTPELLIER CEDEX 2 **Pour le lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes** pour un montant de 5 1 1 2.75 € TTC

Ces contrats sont conclues à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans avec un préavis de résiliation annuelle de 6 mois

21 décembre : Attribution des marchés pour l'aménagement de la rue et de l'impasse des écoles à :

Lot 1: Travaux préliminaires – Terrassements – Enrobés – Réseaux secs et humides à SAS EUROVIA -13 Rue Henri Moissan – 34500 BEZIERS pour un montant de 198 350 € HT, soit 238 020 € TTC

Lot 2: Sols Béton, Mobilier à **SOLS MEDITERRANEE** – ZAC Trajectoire – 4 rue Gustave Berthaud – 30450 MILHAUD pour un montant de 155 242.17 € HT, soit 186 290.60 € TTC (

Lot 3: Plantations, arrosage, Entretien à **SAS PEPINIERES SPORT ET PAYSAGE** – ZAE Mas de Klé – 1 rue J. Montgolfier – 34110 FRONTIGNAN pour un montant de 34 995 € HT, soit 41 994 € TTC

11 janvier 2022 : Vente de la case du colombarium n°24 accordée à Mme Geneviève GONDARD demeurant rue de l'Archéologie pour un montant de 1 000 €

I - ADMINISTRATION GENERALE

- 1. Intégration dans le Domaine public de la tranche 2 de la ZAC DES CLAUZETS Adopté à l'unanimité
- 2. Transfert de propriété des arbres offert par le Département de l'Hérault Adopté à l'unanimité
- 3. Débat sur la protection sociale complémentaire Le conseil a pris acte de ce débat.
- 4. Modification de l'article 2 « modalités de versement » du RIFSEEP Adopté à l'unanimité

Arrivée de Michel FAUGERES

5. Suppression de postes Adopté à l'unanimité

II - QUESTIONS FINANCIERES

- 6. Garantie d'emprunts à FDI HABITAT pour la résidence Les Mailheuls Abrogation de la délibération de septembre 2020 et prise en compte du nouveau contrat adopté à l'unanimité.
- Acquisition des parcelles piste cyclable Adopté à l'unanimité
- 8. Organisation des séjours 2022 du CLSH Adopté à l'unanimité
- 9. Demande de subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de matériel Adopté à l'unanimité
- 10. Demande de subvention auprès de la CAF « Projet Accompagnement Jeunes » Adopté à l'unanimité
- 11. Demande de participation pour une classe ULIS Ecole Notre Dame Participation de 500 € - adopté à l'unanimité

III - NFORMATIONS DIVERSES

- Information sur le compte rendu de la CLECT du 1er février 2022
- Monsieur RIGATTIERI s'interroge sur la possibilité d'installer des ralentisseurs rue du jeu de mail
- Une collecte pour l'Ukraine sera organisée le lundi 07 mars à la mairie une information sur les réseaux sociaux sera publiée

La séance est levée à 20h15

Affiché et Publié Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales Fait à Golombiers, le 07 mars 2022

> Le Maire, Alain CARALP